

Retraite : la revalorisation des pensions n'aura pas lieu en 2016



Marisol Touraine devrait confirmer ce jeudi matin aux syndicats que les pensions des retraités seront de nouveau gelées cette année.

Les pensions des retraités n'augmenteront pas ce samedi 1er octobre, date traditionnelle de leur revalorisation. Cette information a été confirmée la semaine dernière par la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS). En moyenne annuelle, la revalorisation des pensions serait alors de 0,075% pour cette année, «contribuant très peu à l'augmentation des prestations des régimes de retraite», souligne la CCSS. En 2016, les prestations devraient atteindre 222,8 milliards d'euros (+1,7% par rapport à 2015). Un montant auquel les revalorisations ne contribueraient qu'à 0,1% contre 1,9% pour les droits propres (obtenus en vertu des qualités personnelles de l'individu).

Manifestation des syndicats prévue dans l'après-midi

Ce jeudi 29 septembre, neuf organisations syndicales vont s'entretenir avec Marisol Touraine, ministre de la Santé, pour tenter d'infléchir la décision du gouvernement. «Peut-être aurons-nous une bonne surprise. J'en doute un peu», confie au Figaro Didier Hotte de Force ouvrière. Les syndicats ont même prévu de manifester dans l'après-midi à partir de 14h30. Le cortège partira de Montparnasse pour se rendre devant le ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Une hausse prévue en 2017?

Pour la troisième année consécutive, les pensions vont donc continuer de (quasi) stagner en 2017. En effet, en 2014, il n'y avait pas eu de revalorisation et en 2015, les pensions avaient progressé seulement de 0,1%. À bout, tous les syndicats réclament le retour de l'indexation des pensions sur les salaires. Depuis la réforme Balladur de 1993, elle dépend du rythme de l'inflation enregistré au cours des douze derniers mois. Or, entre août 2015 et juillet 2016, ce taux est pour l'instant estimé à 0%. «Depuis l'indexation sur les prix, le décalage avec les salaires s'accroît, de 1,4% à 1,8% par an, sur le dos des personnes retraitées qui subissent un décrochage de leur niveau de vie et une paupérisation pour tous», expliquent les neuf syndicats. En juillet dernier, le Comité de suivi des retraites préconisait également de revoir l'indexation des droits à la retraite afin de réduire la sensibilité du système aux variations de croissance et ainsi amortir le choc financier en cas de retournement de conjoncture.

Cependant, la CCSS a prévu une hausse des pensions de 0,6% en 2017, si toutefois l'inflation est de retour d'ici là!